

*HiSCoD*

**Centre-Val de Loire**

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Vendôme le 8 mars 1789
Identifiant	HISCOD_00352
Date	Année 1789 Mois : Mars Jour : 8 Jour de la semaine : Dimanche
Localisation	Lieu historique : Vendôme Lieu : Vendôme Code commune : 41269 Latitude : 47.792551 Longitude : 1.065343
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Orléans Sous-entité administrative : Vendôme
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Centre-Val de Loire Sous-entité administrative : Loir-et-Cher
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute de subsistance ; Typologie originale : Type 902 : Protestation contre l'accaparement des grains Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Oui

## Présentation du contenu

**Description (langue originale) :** Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 369 : « L'émeute commence le samedi 7 mars 1789, vers midi "dans le marché au bled" de Vendôme. Plusieurs femmes se jettent sur un accapareur de blé, hôte d'une auberge de Vendôme, qui court se réfugier chez son beau-frère, un procureur. La foule casse les vitres de la maison puis se dirige vers l'auberge qu'elle pille et détruit (vaisselle cassée, meubles brisés, ...). Puis les émeutiers envahissent quelques maisons et jettent des pierres contre les vitres et les façades d'autres habitations et boutiques. Ils menacent de mettre le feu mais ils n'exécutent pas leur projet. Enfin, ils visitent divers greniers et se font remettre du blé. Le mouvement se calme à la tombée de la nuit mais reprend vers 20h30. Les émeutiers ne se séparent que vers 23h30-24h00, après avoir obtenu du procureur du roi, la promesse "de poursuivre le lendemain les visites" avec eux. En effet, ce dernier ne participe pas à l'émeute mais suit la foule en tentant, lorsqu'il le peut de la calmer (d'après les témoignages, on peu penser qu'il est accompagné de cavaliers de la maréchaussée). Le dimanche, vers midi, les émeutiers quittent Vendôme "pour aller chez les fermiers des environs". Ils se dirigent vers S. S. E. De Vendôme. Ils forcent quelques maisons du village du Temple à les suivre puis se rendent chez deux laboureurs (l'un demeure paroisse Sainte-Anne. L'autre paroisse de Caucheray). Trois "bandes" son successivement venues chez le laboureur de Sainte-Anne : une vers 11h du matin, une autre vers 12h-13h30 et la dernière vers 15h-15h30. Le lundi vers 15h, les émeutiers vont au NE de Vendôme, à la grapperie, paroisse de Saint-Firmin, chez un laboureur. Là encore, ils se font remettre du blé. [Parmi les] participants les plus acharnés, on trouve : un maréchal de forge et une marchande de plaisirs et d'oublies. Instance de jugement : le juge du bailliage renvoie l'affaire à la prochaine audience de police. Le procureur royal fait appel de cette sentence de renvoi. Les peines ne [?] personne. »

**Description (anglais) :** -

## Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 369.Arch. dép. Loir-et-Cher, BV 189 (cote provisoire).

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

## Notes

Auteur(s) : Virginie Couillard

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19